

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 4 JUILLET 2022**



07 JUL. 2022

Publié le

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 28 juin 2022  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022\_066

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET  
MISE EN ŒUVRE DU  
PARCOURS RÉPUBLICAIN

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE  
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme MAINAND), Mme CRESPIY (par proc. à Mme BLACHERE), M. GUERIN (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), Mme VERNAY (par proc. à M. THEVENOT)

Etai(en)t absent(s) :  
Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 07/07/22.....

Identifiant de l'Acte :

069-21630360-20220704-12022-066-DE

Rapport de : Fabien MANINI

En lien direct avec les orientations stratégiques du mandat « Une Ville Sûre » et « Une Ville Solidaire », et s'inscrivant dans la volonté de la municipalité d'accompagner les jeunes sortis des cadres institutionnels, le

Parcours Républicain est un dispositif conçu et porté par la Ville de Caluire et Cuire avec l'aide des partenaires de son territoire.

Certains jeunes sont en situation de décrochage scolaire une fois révolu l'âge légal de la scolarité obligatoire. Sans formation ni prise en charge particulière, leurs perspectives d'insertion dans la vie active et dans la société sont limitées. Ces jeunes, situés en dehors de toute prise en charge institutionnelle, sombrent parfois dans la petite délinquance. Les acteurs locaux (AJD, Centre sociaux et culturels et Mission locale) ont des difficultés à les identifier sur le terrain.

Fonctionnant selon une logique « ensemblière », le dispositif « Parcours Républicain » proposé par la Ville se fixe deux grands objectifs :

- Faciliter le repérage de ces jeunes, âgés de 17 à 25 ans, en coordonnant l'action des partenaires sur le terrain.
- Favoriser ensuite leur mobilisation et leur accompagnement vers une perspective d'insertion au travers d'un parcours porté directement par la Ville et construit sur trois piliers : les valeurs de la République, l'engagement pour le collectif et le dépassement de soi.

Des temps d'immersion sont ainsi prévus au sein des services municipaux (Espaces verts, Centre Technique Municipal, Restauration, Éducation) et des structures associatives partenaires. Ils constitueront une première découverte du milieu professionnel et seront complétés par des ateliers autour de la mémoire et des droits et devoirs du citoyen.

À l'issue de ce parcours, les jeunes recevraient une gratification telle que des adhésions dans des associations sportives ou culturelles caluirardes ou des bons pour des places de concert au Radiant-Bellevue. Pour ceux qui le souhaitent, une orientation vers des structures d'insertion – à l'instar de l'EPIDE ou de l'École de la seconde chance – sera proposée afin de les accompagner dans un projet professionnel.

Ce dispositif aurait vocation à être renouvelé chaque année. Une première expérimentation a été conduite cette année en faisant le lien avec le programme « BAFA Foot » qui s'est tenu à Caluire et Cuire. Cinq jeunes du territoire se sont portés volontaires pour participer au dispositif.

L'accueil des jeunes au sein de ce dispositif reposera sur la signature d'une charte matérialisant leur engagement dans le cadre de ce parcours.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER la mise en place du dispositif Parcours Républicain ;
- D'APPROUVER les termes de la charte d'engagement ci-annexée ;
- D'AUTORISER sa signature par Monsieur le Maire ;
- DE DIRE que la dépense afférente sera imputée aux comptes fonction 522, natures correspondant à la gratification accordée, du budget de l'année en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

07 JUL. 2022



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.



# Charte d'Engagement

Parcours Républicain

- VILLE DE CALUIRE ET CUIRE -

\_\_\_\_\_ SESSION

ANNÉE \_\_\_\_\_

NOM :

Prénom :



## **OBJET DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT PARCOURS RÉPUBLICAIN:**

La transmission des valeurs de la République à la jeunesse constitue un élément essentiel de la construction et du renforcement de la cohésion sociale.

La Ville de CALUIRE ET CUIRE souhaite s'inscrire dans cette transmission et encourager les jeunes Caluirards à se projeter dans leur avenir professionnel.

Dans ce cadre, la Ville a institué par délibération N° XXXX du 4 Juillet 2022 le dispositif Parcours Républicain.

La Ville leur propose ainsi de pouvoir s'investir pour la commune en développant le sens du civisme, des responsabilités et du dépassement de soi. En échange de leur participation, elle s'engage à leur offrir la gratuité sur une activité culturelle ou de loisirs ou sur le suivi d'une formation. Le jeune Caluirard bénéficiant de ce parcours s'engage à en suivre l'intégralité.

Le Parcours Républicain s'adresse aux jeunes Caluirards résidant effectivement dans la commune et âgés de 17 à 25 ans.

Le parcours républicain est fondé sur les principes du volontariat et de la réciprocité.

## **ARTICLE I : DROITS ET OBLIGATIONS DES JEUNES VOLONTAIRES**

Les volontaires Caluirard(e)s s'engagent :

- À suivre les différents modules proposés en échange desquels ils bénéficient d'une contrepartie en nature ;
- À être présents aux différents temps qui rythment la vie du Parcours Républicain :
  - Ateliers
  - Temps d'immersion
  - Temps d'échanges
- À s'impliquer à chaque étape du Parcours.

## **ARTICLE II : DROITS ET OBLIGATIONS DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE**

Le parcours proposé par la Ville de Caluire et Cuire et les Associations partenaires aux jeunes volontaires est décliné en deux phases :

- Une phase de mobilisation,
- Une phase d'orientation.

Lors de la phase de mobilisation, la Ville de Caluire et Cuire propose aux volontaires de suivre différents modules, temps d'immersion et temps d'échanges. Trois thèmes sont abordés :

- Le civisme/les valeurs républicaines,
- Le dépassement de soi,
- Un investissement pour le collectif.



La Ville de Caluire et Cuire s'engage à octroyer aux volontaires une contrepartie, dont la nature sera définie au préalable (sauf cas exceptionnels, une mission qui n'est pas menée à terme ne peut faire l'objet d'une contrepartie).

LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE,  
  
Représentée par son Maire,  
Philippe COCHET  
  
s'engage à respecter les principes de la Charte.  
  
Caluire et Cuire,  
le

Signature du Maire

Je soussigné(e)  
  
m'engage à respecter les principes de la Charte.  
  
Caluire et Cuire,  
le

Signature du jeune volontaire

Si le jeune est mineur  
Signature des responsables légaux

